



SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP DE MATANE

Procès-verbal Assemblée générale Réunion du 15 février 2022 à 12 h 15	
0.	Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue William Duclos salue les membres et les remercie de leur présence.
1.	Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée Il est proposé par William Duclos: « que Yannick Malouin préside l'assemblée et que Suzy Lebreux assure le secrétariat. » Appuyé par : Tommy Ferlatte Adopté à l'unanimité
2.	Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par Marie-Claude Tremblay : « que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point Absences Covid au Varia, tel que proposé. » Appuyé par : Andrée-Anne Côté Adopté à l'unanimité
3.	Adoption des procès-verbaux des rencontres du 19 octobre 2021 et du 23 novembre 2021 Il est proposé par Patrick Gauthier : « que les procès-verbaux soient adoptés tels que présentés. » Appuyé par : Marie-Claude Tremblay Adopté à l'unanimité
4.	Admission des nouveaux membres Olivier Bouchard énumère la liste des nouveaux membres du SPECM : <ul style="list-style-type: none">- Laurie Fernandez- Youness Outlou- Élane Primeau- Gabriel Tétrault- David Turcotte Il est proposé par Marie-Noelle Labonté : « d'admettre au sein du SPECM ces nouveaux membres. » Appuyé par : Jean-Michel Simard Adopté à l'unanimité



SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP DE MATANE

5.	<p>Motions de blâme</p> <p>- Inaction sur le développement des programmes</p> <p>Considérant que le dernier programme d'études qui a été ajouté la carte de programmes du Cégep de Matane était le programme <i>Animation 3D et synthèse d'images</i> en 2007; Considérant les fermetures et les suspensions de programmes durant les vingt dernières années; Considérant la situation démographique de la région; Considérant que les dernières propositions de développement de programme (Marketing numérique, Hygiène dentaire) n'ont pas porté fruit; Considérant que le récent appel de qualification du Ministère semble rester lettre morte au Cégep de Matane; Considérant que d'autres Cégeps de région ont su se démarquer par l'ajout de nouveaux programmes ces dernières années, en dépit du contexte de pandémie; Considérant le rôle d'acteur socioéconomique de premier plan du Cégep pour le développement régional; Il est proposé que l'assemblée générale du SPECM</p> <ul style="list-style-type: none">- dénonce l'absence apparente de leadership de la Direction dans le développement institutionnel, notamment le développement de l'offre de programme d'études;- demande des explications à la Direction sur les démarches entreprises pour le développement de l'offre de programme;- demande que la Direction établisse un plan de développement de la carte des programmes, autant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue;- demande à la Direction d'investir le temps requis à la relance du programme de <i>Techniques administratives</i>, pour lequel nous détenons toujours une autorisation permanente, dans le contexte où le programme est en révision par le Ministère pour devenir <i>Gestion des organisations</i>. <p>Proposé par : Tommy Ferlatte Appuyé par : Patrick Gauthier Adopté à l'unanimité</p> <p>- Ingérence dans les processus de sélection</p> <p>Considérant les manquements graves qui ont été rapportés dans le déroulement du processus de sélection du département de multimédia tenu le 12 janvier 2022, il est proposé que l'assemblée générale du SPECM dénonce :</p> <ul style="list-style-type: none">- le non-respect de la décision du comité de sélection;- le manque de transparence et le contournement de l'esprit et de la lettre de la convention collective <p>Proposé par : William Duclos Appuyé par : Marie-Noelle Labonté Adopté à l'unanimité</p>
6.	<p>Table de travail paritaire sur la nouvelle convention collective</p> <p>Yannick Malouin explique aux membres que l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective implique plusieurs changements en lien, notamment, avec la tâche enseignante. Un calendrier de travail a été proposé à la direction. Idéalement, une entente sur les principes généraux serait souhaitable d'ici la mi-mars avec échéance des travaux pour la fin avril. Les nouvelles ressources créatrices de postes ainsi que la création de postes multi disciplinaires constituent le cœur des travaux de ce comité auquel participent les membres du Bureau syndical ainsi que la Direction des ressources humaines et la Direction des services éducatifs.</p>

7.	<p>Contraintes horaires</p> <p>En octobre dernier, l'assemblée générale avait manifesté le désir de mieux comprendre le mécanisme de prise en considération des contraintes horaires individuelles dans la confection des horaires. Olivier Bouchard informe les membres qu'il a eu 2 rencontres avec le Directeur adjoint à l'organisation scolaire à ce sujet. Ce qui est ressorti est l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contraintes obligatoires (organisationnelles, didactiques, dégagement pour l'ACCD, perfectionnement, etc.). C'est à partir des contraintes individuelles considérées comme obligatoires qu'est élaboré l'horaire-maître d'une session donnée. Les contraintes liées à des cas particuliers sont aussi considérées comme des contraintes obligatoires (raisons médicales, enseignement dans un autre collège et enseignement à temps partiel). 2. Contraintes souhaitables (conciliation famille-travail, par exemple). Ces contraintes sont respectées dans la mesure du possible. 3. Contraintes liées à des préférences personnelles. Les demandes associées à des préférences personnelles peuvent être paramétrées dans la confection d'horaire, bien qu'elles soient traitées en dernier lieu et dans la mesure où elles n'entraînent pas de changements majeurs à l'horaire-maître. <p>L'équipe de confection d'horaire s'engage à faire un suivi par courriel auprès du personnel enseignant, une fois l'horaire-maître confectionné (fin juin ou mi-décembre, environ), dans le cas où une contrainte ne pourrait être accommodée.</p> <p>Olivier demande à l'assemblée si elle juge que d'autres travaux sont nécessaires dans la poursuite de ce dossier. Les membres souhaiteraient obtenir leur horaire plus tôt en début de session. Aucune autre demande n'est formulée par l'assemblée.</p>
8.	<p>Tâches enseignantes</p> <p>Yannick Malouin revient sur le processus de la tâche qui a été particulièrement difficile cette année. La direction semble enfin avoir compris qu'il y avait un gros problème lorsque le Bureau syndical a réussi à leur démontrer que les chiffres figurant au RFA ne concordaient pas avec les ressources allouées par le ministère ni avec le rapport produit par le Directeur adjoint à l'organisation scolaire. La direction aurait dû être en mesure d'expliquer les écarts au plus tard le 1^{er} novembre 2021 mais la Direction des ressources humaines et la Direction des études ont sollicité de nombreux reports de cette rencontre, arguant vouloir expliquer finement tous les écarts soulevés. La rencontre a finalement eu lieu le 14 janvier et, encore une fois, nulle réponse satisfaisante n'a pu être fournie. Cet aveu d'impuissance et d'ignorance a poussé la direction à engager un consultant externe pour les accompagner dans un nouveau mode de fonctionnement qu'ils disent vouloir transparent, ouvert et rigoureux d'allocation des ressources.</p> <p>Malgré tout, nous avons terminé l'année 2020-2021 avec un confortable surplus cumulé de 13 ETC et selon les projections actuelles, il devrait y avoir un surplus cumulé de 10.76 ETC au terme de l'année 2021-2022. Il faudra d'ailleurs faire réinjecter ces ressources au volet 1 mais la Direction des études n'est pas encline à délier les cordons de cette bourse qui est pourtant dédiée aux ressources enseignantes. Les membres seront informés en temps et lieu de l'avancement de ce dossier.</p>

9.	<p>Violence conjugale</p> <p>Andrée-Anne Côté présente les principales modifications de la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui prévoit maintenant que, lorsque la violence conjugale se manifeste au travail ou aux alentours, l'employeur a une obligation de protéger la victime. Il devra élaborer et mettre en application un programme de prévention qui devra prévoir, entre autres, l'identification et l'analyse des risques liés à la violence ainsi que les mesures et les priorités d'action permettant d'éliminer ou de contrôler les risques identifiés.</p> <p>Andrée-Anne encourage les membres à ne pas hésiter à s'adresser au Bureau syndical en cas de besoin à ce sujet.</p>
10.	<p>Suivis des griefs syndicaux et de la RCS du 7 décembre 2021</p> <p>William Duclos informe l'assemblée qu'en lien avec la RCS du 7 décembre, aucune suite n'a été donnée de la part de la direction. Devant l'absence de réponse de la part de la direction, il est proposé par Marie-Claude Tremblay :</p> <p>« que l'assemblée générale du SPECM demande au Directeur général de faire preuve de respect et de considération envers le personnel enseignant en leur fournissant, dans les plus brefs délais, une réponse concrète, constructive et adaptée aux enjeux soulevés lors de la RCS du 7 décembre 2021. »</p> <p>Appuyé par : François-Nicolas Dionne Adopté à l'unanimité</p>
11.	<p>Négo 2023</p> <p>William Duclos informe les membres qu'un sondage en ligne leur parviendra au cours des prochaines semaines. Cette première étape de consultation sera faite dans le but de préparer notre cahier de demandes syndicales qui devra être déposé à la partie patronale en octobre prochain. Ce sujet sera rediscuté plus en profondeur à la prochaine assemblée générale du 29 mars.</p>
12.	<p>Varia</p> <p>- Absences Covid</p> <p>William Duclos informe les membres que de nouvelles directives en lien avec la gestion des absences reliées à la Covid viennent d'être acheminées par le ministère de l'Enseignement supérieur. En cas d'absence, le salaire devrait être maintenu. Il invite les membres qui seraient obligés de s'absenter et qui verraient leur paye coupée à communiquer avec l'un des membres du bureau syndical.</p>
13.	<p>Levée de la séance</p> <p>L'ordre du jour étant écoulé, la levée de la séance est proposée par Patrick Gauthier à 14 h 22.</p>

Suzy Lebreux
Secrétaire